

Réunion Conseil de Quartier la Plaine/Santy en présentiel

(Salle des mariages)

le 22 novembre 2022 à 18h

19 personnes étaient présentes

Référent Jean-Luc Girault, référente suppléante Marie-Claude Durand:

A noter plusieurs personnes participant pour la première fois, en lien avec un mécontentement des riverains des rues impactées par le nouveau plan de circulation.

- En ouverture de la réunion, déclaration pour alerter chacun de la présence d'enfants à la rue à Lyon. Ils sont plus de 100 à Lyon. Notre arrondissement est concerné et même notre quartier : un cas à l'école Jean Macé. Elle incite chacun à être attentif aux goûters solidaires organisés pour apporter de l'aide aux familles.
- Information sur la possibilité de plantation rue Dargent et recherche des volontaires pour s'engager dans ce projet, pas de réponse positive dans l'immédiat
- état des actions de la commission végétalisation:
Un dossier de création de jardin de rue est déposé, il se situera avenue Paul Santy, entre la poste et la rue de la Moselle, il est porté par 8 volontaires.

Rencontre positive avec les commerçants

- Les problèmes de circulation
Le mécontentement rue de l'Argonne persiste malgré la réunion sur place avec M. Bécart, une pétition a recueilli 51 signatures

Avec le plan actuel de circulation sur 4 rues parallèles, 3 sont dans le même sens : Rodet, Thénard, V et R Thomas, 1 seule dans l'autre sens : Argonne. D'où trop de circulation sur cette dernière

Manque de cohérence du quartier, les changements sont faits par « petits bouts »

Des aménagements rue de l'Argonne sont nécessaires pour ralentir les flux et éviter les contresens

Inquiétude aussi rue Guérin

Rue Stéphane Coignet, expérimentation

Problème du car scolaire et engins de chantier qui ne peuvent pas tourner rue Fabia

Trottoirs rue V et R Thomas

On reporte les problématiques, nécessité de comptages simultanés sur Argonne, Thénard, V et R Thomas, Guérin, Florent, Puisard

Comment réduire les vitesses : échange sur l'efficacité des ralentisseurs, des chicane mais elles suppriment du stationnement

Des chantiers ne respectent pas la sécurité des piétons

Sens interdits non respectés sur général André et Stéphane Coignet

Problème résolu : sur la place général André le matériel de voirie manquant a été réinstallé

Problème devant PMU mégots sur le trottoir, c'est un voisin qui balaie malgré son grand âge

Questions diverses :

- Quel est le devenir de la maison située 1 rue Florent ?
- Présence de camping-cars place général André
- Problème récurrent les moustiques-tigres.
- Il faudrait poser une poubelle dans le passage entre Général Frère et Santy le long du stade
- Pas de possibilité de site fête des Lumières dans notre quartier, seuls des lieux fermés sont acceptés.
- Pas d'illuminations de Noël cette année. Certains quartiers en bénéficient grâce à des associations de commerçants

BUPA : Echange sur quelques projets et sur les modalités de vote

Un membre ne pouvant être présente à cette réunion communique son désir d'organiser un clean-up régulièrement. Le Conseil de Quartier est tout à fait d'accord pour porter ce projet. Des conseils lui ont d'ores et déjà été transmis ainsi que les coordonnées d'un habitant mobilisé sur cette problématique dans un autre quartier.

Point sur le groupe de travail mis en place au mois d'octobre. Il s'agit d'animer la place général André. Une association porteuse est indispensable. Le Centre Social Gisèle Halimi est très intéressé. Le groupe prendrait le nom Ça s'passe sur la place...

Quelques points ont trouvé réponses depuis la réunion du conseil de quartier.

Avenue Millon, suite aux travaux, il n'est plus possible pour les piétons de passer sur le trottoir. Un trou aurait été fait devant la maison d'une vieille dame dans cette même voie.

Le Maire est intervenu depuis vendredi dernier sur ce sujet, les services avec Bérénice se sont rendus sur place, la circulation piétonne a été rétablie et la rue a été nettoyée.

Il y aurait une maison en travaux sans permis de construire au 37 rue V et R Thomas.

- Un permis a bien été déposé mais les propriétaires ont débuté les travaux avant la réponse. Le service de l'urbanisme a fait un contrôle à la demande du Maire et une injonction à cesser les travaux a été adressé aux propriétaires qui semblent maintenant la respecter.

Des caméras de surveillance installées au 45 et 40 de cette même rue qui sont sur un terrain privé et filment la rue et leurs voisins.

- Pour qu'une action soit entreprise, il convient que les voisins que cela gêne, car les caméras filmeraient chez eux, portent plainte afin qu'un contrôle puisse être fait par les services de la préfecture qui a la compétence sur la délivrance d'autorisation d'implantation de caméras.

Maison sous scellés qui sert de dépotoir angle rue G Frère Rue R V Thomas.

- Cette maison n'est pas sous scellés. Sa propriétaire est connue et elle a été mise en demeure au printemps dernier de procéder à un nettoyage de son terrain ce qui a été fait. Une nouvelle mise en demeure va être faite sur la coupe de la végétation qui encombre le trottoir. Par ailleurs, il est rappelé que les riverains s'opposent au projet de construction d'un petit immeuble sur ce tènement ce qui aurait permis de mettre fin à cette friche qui défigure l'entrée de la rue.

Problèmes de mégots, papiers, déchets devant les PMU, but en or, Chicken Time et autres cafés.

- Le nettoyage des rue est fait par les services de la métropole mais malheureusement les incivilités restent nombreuses. La mairie d'arrondissement fait de la propreté une de ses priorités et va engager des actions de sensibilisation de ces commerces.

La boucherie Grimaldi Parisi a-t-elle été vendue ?

- C'est une fausse information, cette boucherie n'a jamais été en vente.

N'y a-t-il pas des fuites du réseau d'assainissement qui participeraient à la prolifération des moustiques. Que va faire la Mairie pour lutter contre les moustiques ? Installation de boîtiers piégés ?

- La prolifération des moustiques est malheureusement généralisée sur l'ensemble de la Métropole de Lyon. La lutte contre le moustique est une compétence de la métropole et non de la mairie d'arrondissement. Pour autant, les comportements individuels pour limiter cette prolifération restent essentiels et malheureusement nombre d'habitants ne respectent pas ces préconisations. Une réunion d'information et de sensibilisation sera faite par la mairie d'arrondissement au début du printemps prochain.
- En ce qui concerne les propositions faites par les habitants de la rue de L'Argonne, et suite au courriel envoyé par M BAKLI, Monsieur BECART a fait cette réponse et est prêt à recevoir les habitants :

Comme évoqué lors de notre rencontre du 25 octobre, la Métropole a besoin d'un peu de temps pour étudier des aménagements complémentaires de réduction des vitesses. Nous

allons également lancer une étude de flux pour identifier les raisons de ce trafic de transit automobile et les moyens de le limiter, comme cela a été réalisé sur les rues parallèles. J'espère pouvoir revenir vers vous avec des propositions courant janvier, comme je m'y étais engagé.

Ces solutions, que nous avons évoquées ensemble lors de notre rencontre, sont compatibles avec les travaux en cours rue Thénard et ne les remettent donc pas en cause. À plus long terme, comme je vous l'indiquais également, l'aménagement sur la rue Thénard a été pensé pour être réversible, compte-tenu de la mutabilité foncière des deux parcelles à l'angle de l'avenue Paul Santy. Cette perspective pourra être évoquée en conseil de quartier.

Prochaine réunion le jeudi 5 janvier 2023 en salle égalité à 18h